

le 05 mai 2023

A l'attention de Monsieur le Recteur de l'académie de Rennes

96, rue d'Antrain - 35705 RENNES CEDEX 7

14 rue Papu

35000 RENNES

S3-rennes@snepfusu.net

Objet : **Insuffisance de recrutement et conditions des travail des professeur.es d'EPS**

Monsieur le Recteur,

Dossier suivi par :

Sami HAMROUNI

06.50.01.76.27

Au regard de l'écart constaté entre les ambitions affichées par le ministère et l'académie (développement de la pratique sportive, 100% nageurs, bien-être au travail...) et la réalité qui nous est remontée par les personnels, nous souhaitons de nouveau vous interpellier sur ces questions.

Nous dénonçons la pénurie organisée dans l'enseignement de l'EPS et du sport scolaire

Avec la suppression de 1 000 enseignant.es d'EPS malgré 22 000 élèves en plus sur le territoire national entre les rentrées 2017 et 2022, la volonté officielle de développer l'EPS et le sport scolaire ne se retrouve guère dans les faits. Dans notre académie bretonne, entre les rentrées 2017 et 2021, vous avez réduit le nombre de professeur.es d'EPS de 7,5% dans le public¹ (tandis qu'en parallèle vous augmentiez de près de 4% ceux du privé). Alors que déjà en 2019², au regard des manques de remplaçant.es, vous vous engagiez à y être très attentif, nous constatons à l'inverse une dégradation et une mise en place délibérée de la pénurie.

Pour la rentrée 2022, alors qu'il y avait au moins 47 postes à pourvoir (principalement liés aux départs en retraite), l'académie n'en a reçu que 17 du mouvement national. Ce sous-calibrage, issu de votre proposition et dialogue avec le ministère a directement provoqué des conditions dégradées pour l'enseignement de l'EPS. Aux 10 postes d'EPS restés vacants à l'issue du mouvement 2022 (jamais vu auparavant en Bretagne), se sont ajoutés des « tensions sur le remplacement » dès la rentrée. Ces tensions, ce sont vos propres services qui l'ont reconnu lors de la réunion sur le bilan de rentrée. Le remplacement en EPS était parmi les pires, avec 5 des 8 zones de remplacement de l'académie « sous tension ». Votre « pari » de recruter des enseignant.es contractuel.les d'EPS en lieu et place de titulaires ne s'est pas révélé gagnant, au détriment des élèves. Vos chefs d'établissement eux.elles-mêmes s'adressent à vos services du remplacement pour demander l'affectation à l'exclusive de TZr au regard des difficultés rencontrées par des personnels contractuel.es insuffisamment formé.es.

Nous vous avons rappelé ces éléments dans les CSA successifs, ainsi qu'à madame la Secrétaire Générale d'académie lors de notre audience du 08/02/23. Nous pensions que devant ce constat d'échec, et au regard de toute la communication autour de l'indispensable accès des élèves aux pratiques physiques et sportives, vous ajusteriez votre politique. Or, si nous constatons l'effet de nos actions par un calibrage passant de 17 à 26, nous ne pouvons qu'être déçus par son insuffisance encore cette année, au regard des postes à pourvoir et des capacités de remplacement

¹ Bilan social académique de l'académie de Rennes, éditions 2017 à 2022

² Audience du Recteur avec le Snep-Fsu Bretagne, 26/09/2019

gravement dégradées dans notre académie. Preuve en est, le barème ahurissant encore cette année au mouvement Interacadémique. Avec un calibrage de 26 entrant.es pour 45 postes vacants apparaissant sur Siam (mais près de 60 postes en y incluant ceux gardés en réserve), n'allons-nous pas au-devant des mêmes difficultés ?

Monsieur le Recteur, nous vous proposons, par prudence et esprit de responsabilité quant à la nécessaire continuité du service public, de rattraper ce sous-calibrage par une large acceptation des recours formulés au mouvement Interacadémique. Nous avons plusieurs dizaines de professeur.es d'EPS ayant déposé un recours, et qui pourraient participer à éviter cette rupture de continuité de service public.

Nous vous demandons d'agir pour augmenter les recrutements de titulaires au niveau national et par voie de conséquence dans l'académie Bretonne.

Au regard de vos déclarations et de celles de madame la Secrétaire Générale lors des derniers CSA (janvier, mars 2023), affirmant la nécessité d'avoir suffisamment d'enseignant.es d'EPS sur tout le territoire et particulièrement en région parisienne, **nous vous invitons à interpeller le Ministère afin de recruter plus pour enseigner mieux et faire réussir tous les élèves en EPS.**

Pour le respect des personnels et de leur engagement pédagogique, les compléments de services abusifs doivent être annulés

Ces recrutements permettraient de mettre en acte les engagements que vous portez régulièrement sur les réseaux sociaux et devant les organisations syndicales, telle la qualité et le bien-être au travail des personnels. En effet, les suppressions de postes ont pour conséquences l'imposition croissante d'HSA, qui atteignent selon la cour des comptes un niveau inégalé depuis 20 ans ³. Ces impositions d'HSA à tout prix aboutissent à des situations scandaleuses de Complément de Service (CSD), laissant apparaître une utilisation abusive et anti-pédagogique. En effet, alors que l'enseignement sur plusieurs établissements revêt en Education Physique et Sportive (EPS) des contraintes particulières (multiplication des installations sportives et activités supports), plusieurs CSD abusifs restent prévus dans les départements. Ils sont abusifs dès lors que leur quotité et/ou existence ne se justifient que par l'imposition dogmatique d'HSA, dégradant à la fois les conditions de travail, le bien-être des personnels et leur disponibilité au sein des établissements. Imposer à un.e collègue un éclatement de son service, avec toutes les conséquences que cela a sur sa disponibilité pour les élèves, pour les instances, pour les projets relève pour nous d'une logique passéiste qui n'a de justification que de faire travailler plus pour recruter moins. Si le rectorat souhaite "fidéliser les contractuels", il semblerait opportun de ne pas participer dans le même temps à dégouter les titulaires. **Des Csd sont imposés à des collègues alors qu'il y a dans le même temps des hsa imposées dans leur propre équipe !** C'est par exemple le cas au Collège D.Trouin à St Malo, où il est imposé un CSD de 6h en EPS alors qu'il y a autant d'HSA prévues au Trmd. Des situations similaires se retrouvent au collège Curie d'Hennebont, de même qu'à celui de Bain de Bretagne, etc...**Nous vous demandons de bien vouloir**

³ Cour des comptes, analyse de l'exécution budgétaire 2022 dans l'enseignement scolaire: « 594 702 HSA ont été effectuées. Entre 2018 et 2022, leur volume a augmenté de 68 014 HS... ce qui correspond au temps de travail hebdomadaire de 3 779 ETP de professeurs certifiés pour le seul enseignement public du second degré... »

y mettre fin. De façon plus générale, au-delà de ces situations concernant l'EPS, ne pas mettre fin à ces CSD abusifs reviendrait à cautionner une priorité comptable sur des priorités humaines et pédagogiques.

Pour le respect des droits des personnels à travailler à temps partiel

Ces recrutements (en EPS mais aussi dans les autres disciplines) vous permettraient également de ne pas refuser le droit au temps partiel des personnels. Le nombre de refus semble croître cette année et ceux-ci sont souvent motivés par *les besoins en remplacement et une discipline en tension*. Cette situation ubuesque est bien entendu à mettre en relation directe avec le calibrage insuffisant depuis plusieurs années en EPS, déjà énoncé plus haut. **Cela appuie d'autant plus notre demande d'accepter les recours formulés sur le mouvement Inter.**

Pour le respect du droit à la mobilité des personnels

Nous constatons que de nombreux postes vacants n'ont pas été mis au mouvement intra-académique. C'est le cas dans de nombreuses communes comme Cesson-sévigné, La Guerche de Bretagne, Rennes, Liffré, La Mézière, Montfort sur Meu, Vitré (35), Dinan, Plouasne (22), Carhaix-Plouguer (29), Vannes, Pluvigner, Auray (56). Il semblerait que vos services les gardent « sous la main » pour y implanter des stagiaires. **Nous réitérons notre proposition de libérer ces postes pour le mouvement et d'implanter les stagiaires sur des supports provisoires, y compris inférieurs à 20h.** Cela pourrait se traduire par quelques heures de co-enseignement avec un.e enseignant.e titulaire de l'établissement, ce qui n'est pas la pire des solutions en terme de pratique réflexive et de partage d'expériences.

Monsieur le Recteur, la ministre des sports et des JOP, Mme Amélie OUDEA CASTERA, déclarait le 04/04/2023 que « *Le sport à l'école est la mère des batailles, et nos professeurs d'EPS en sont le socle* ».

Nous vous demandons solennellement des actes concrets. Cela passe par des recrutements de professeur.es d'EPS titulaires (nationaux et calibrage interacadémique) en nombre suffisant, permettant un enseignement de l'EPS et du sport scolaire continue et de qualité pour tous.tes les élèves. Cela passe également par le respect des personnels et de leurs droits (mobilité, bien-être, qualité au travail...), en ne leur faisant pas supporter les conséquences de choix politiques inconséquents (CSD abusifs...).

Dans l'attente d'évolutions positives, soyez assuré monsieur le Recteur, de notre attachement profond à la qualité du service public de l'éducation.

Sami HAMROUNI, Alain BILLY, Olivier LEROY

Co-secrétaires académique du SNEP-FSU Bretagne



Copies à :

Madame la Secrétaire Générale, Madame la Directrice Générale des Ressources Humaines